

lorsqu'il est trop tard. Nous pouvons être avertis de l'inondation qui s'avance, et ne pas en tenir compte, mais lorsque l'orage éclate, que nos liens sont détruits et que nous avons perdu ceux qui nous étaient le plus chers, il est trop tard pour conjurer le danger. Mais que sont les calamités causées par l'action de la nature, comparées à celles engendrées par le déchaînement des passions populaires ? Nous n'avons qu'à nous reporter à environ un siècle en arrière, pour nous trouver en présence des horreurs de la révolution française. Nous n'avons qu'à franchir la frontière qui nous sépare de la république située au sud de notre pays, pour voir les effets de la grande guerre civile dans laquelle le frère versait le sang de son frère, les Etats combattaient les uns contre les autres, et alors que l'existence de cette grande république était menacée. Et parmi ceux qui siègent aujourd'hui dans cette chambre, il y en a qui se rappellent les jours de 1837 et de 1838—ces jours sombres pour le Canada—alors que notre pays souffrit les angoisses de la guerre civile. Les héros de cette époque dorment dans la tombe, mais quoique je m'adresse en ce moment à la chambre, j'affirme que leurs tombes sont considérées non comme celles de traîtres, mais comme celle de patriotes. On ne peut impunément fouler aux pieds la fierté d'une race fière. On ne peut insulter un peuple sans essuyer en retour l'outrage qu'on lui fait, et je crains qu'il n'y en ait qui ne réfléchissent pas aux effets de leurs discours et de leurs appels aux passions et aux préjugés. Je crois qu'une grande partie de l'agitation qui a été créée, est due à la conduite tenue par l'honorable député de Simcoe. Avait-il en cela l'approbation de son chef ? Je l'ignore. Son chef l'a-t-il encouragé ? C'est difficile à dire. Mais ce que nous savons, c'est qu'alors qu'il occupait une place très éminente dans le parti conservateur, alors qu'il était le chef de ce parti dans Ontario, qu'il était président de l'association libérale-conservatrice d'Ontario, en 1887, il tint le langage suivant dans la ville de Barrie :

Et les Français de la province de Québec ne sont-ils pas aujourd'hui plus Français qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils furent conquis par Wolfe sur les Plaines d'Abraham ? Se mêlent-ils à nous, s'assimilent-ils à nous, s'allient-ils à nous par le mariage ? Non ; chez eux tout se fait d'après l'inspiration française et, quoique nous puissions admirer des membres de cette race comme individus, cependant, je dis que, comme membres du corps politique, ils sont le grand danger qui menace notre Confédération.

Voilà, M. l'Orateur, des paroles passablement fortes. C'était cependant le document de la campagne de 1887. Nous recueillons aujourd'hui les fruits de ces idées. Le premier coup a été tiré sur nous dans l'orage soulevé à propos de la question des jésuites, le deuxième a clairement été entendu dans la dernière campagne dans Ontario, et maintenant, les coups pleuvent de toutes parts. Il faut que les écoles séparées disparaissent, il faut que la langue française disparaisse. Je crois que le grand danger qui menace la confédération git, non pas dans la race française ni dans la langue française, ni dans les écoles séparées, mais dans la conduite tenue par l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy), et qui a peut-être l'approbation d'autres qui n'osent pas se déclarer ouvertement en faveur de cette politique. Cette croisade aura un effet très regrettable, parce qu'elle diminuera la confiance que nous pourrions avoir dans les institutions qui nous régissent et dans la protection qui est censée être accordée aux minorités. Nous sa-

vons quels sacrifices ont été faits pour le développement du Nord-Ouest. C'est pour développer cette région que l'on a construit le chemin de fer canadien du Pacifique et que l'on a créé la dette nationale qui pèse si lourdement sur ce pays. Les catholiques, comme les protestants, ont fourni leur part de l'argent qui a été dépensé là ; ils doivent aujourd'hui contribuer au paiement des taxes en proportion de leurs moyens, en proportion de la population. Vu la législation qui a été adoptée, M. l'Orateur, je demanderai : Est-ce que la porte du Nord-Ouest n'est pas virtuellement fermée, est-ce que la porte du Manitoba n'est pas virtuellement fermée aux catholiques qui auraient l'intention d'émigrer dans ces contrées ? Pouvons-nous aujourd'hui les encourager à se rendre dans cette dernière province ? Nous ne le pourrions pas, tant qu'existera la législation que les honorables ministres avaient le pouvoir de désavouer, législation que les habitants de la province de Québec croyaient leur voir désavouer avant le 5 mars. Naturellement, le ministre de la justice nous dira dans un très beau langage, même, il nous dira peut-être, en employant des arguments subtiles, que la question est soumise à un autre tribunal qui l'étudie dans le moment. Cependant, malgré cette assurance, nous croirons encore que le tribunal qui aurait dû décider cette question est devant nous ; la constitution et les lois de notre pays rendent ce tribunal compétent à décider de cette matière, mais la politique, les expédients, le désir de ne pas déplaire au député de Simcoe, et d'autres fortes considérations rendent ce tribunal incompetent. C'est là qu'est l'embaras.

Si un incendie se déclarait en cette chambre, que penserions-nous si l'on nous défendait sévèrement de prendre, pour l'éteindre, un seau d'eau que nous aurions à notre portée, mais que l'on demanderait à un page d'aller avertir le gardien qui, à son tour, appellerait les pompiers et que, pendant le temps que ces Jerniers mettraient à venir, tout l'édifice était détruit ? Voilà, à peu près, à quoi se réduit l'argument du gouvernement au sujet de cette loi des écoles du Manitoba. Il n'est pas du tout étonnant que l'honorable député de Simcoe soit parfaitement satisfait de la ligne de conduite suivie par le gouvernement. Dans un discours qu'il a prononcé récemment à Collingwood, il a dit qu'il était satisfait, qu'il était parfaitement heureux de la ligne de conduite suivie dans cette affaire par le gouvernement ; et bien que l'on nous ait déclaré sur plus d'une tribune, dans la province de Québec, qu'il avait été chassé de son parti, nous ne l'avons pas cru. Nous savions parfaitement bien que le peuple recevait un cours d'instruction dans l'Ontario, tandis que ceux qui étaient spécialement envoyés pour nous combattre étaient informés par le chef de ce parti que lui seul était le vrai défenseur de la foi. Le gouvernement a envoyé ses émissaires dans la province de Québec pour enseigner et prêcher que notre politique signifiait l'annexion, que l'annexion signifiait la destruction de la religion catholique, qu'elle nous amènerait aussi la ruine et la destruction de la langue française, la ruine et la destruction des lois, des coutumes et des institutions de la province de Québec.

Cependant, malgré tous ces événements, nous avons la consolation de savoir que le gouvernement du Manitoba n'a pas le pouvoir de fermer les écoles séparées. Aucun gouvernement, aucun agitateur